

Berne, le 11 juin 2004

Taxe sur le CO₂ et centime climatique

La taxe sur le CO₂

Principales caractéristiques de la taxe prévue par la loi sur le CO₂:

- Le Conseil fédéral doit introduire la taxe sur le CO₂ lorsqu'il est prévisible que les mesures librement consenties et les autres mesures prises ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés.
- La taxe peut être introduite au plus tôt en 2004.
- La mise à jour indique que les émissions de CO₂ dues aux carburants augmenteront de 8,8% au lieu de diminuer de 8%. Cet écart correspond à 2,6 millions de tonnes. En revanche, les émissions dues aux combustibles seront considérablement réduites (11,4%), mais il reste tout de même un écart de 0,9 million de tonnes par rapport à l'objectif de réduction qui est de 15%.
- Le taux maximal de la taxe est de 210 francs par tonne de CO₂, ce qui correspond à environ 50 centimes par litre d'essence.
- Le montant de la taxe doit être approuvé par le Parlement.
- Les recettes de la taxe sont redistribuées à la population (déduction sur les primes d'assurance-maladie) ainsi qu'aux entreprises (en proportion de la masse salariale soumise à l'AVS). Pour une taxe correspondant à 20 centimes par litre de carburant, les recettes issues des combustibles et des carburants se monteraient au total à environ 1,8 milliard de francs. Cette somme serait redistribuée à la population (environ 1,1 milliard de francs) et aux entreprises (0,7 milliard). Le montant reversé chaque année à la population par l'intermédiaire des assureurs-maladie équivaldrait à environ 150 francs par personne.
- Les entreprises qui s'engagent formellement à limiter leurs émissions sont exemptées de la taxe sur le CO₂.
- La redistribution des recettes et l'exemption des entreprises qui s'engagent formellement permettent d'éviter que la taxe sur le CO₂ nuise à la croissance économique. On renchérit l'énergie tout en allégeant la charge pesant sur le travail. L'utilisation parcimonieuse de l'énergie se voit ainsi récompensée.
- La taxe sur le CO₂ aura pour effet de réduire les recettes de l'impôt sur les carburants: les ventes baisseront en raison de l'effet dissuasif en Suisse, mais aussi parce qu'il deviendra moins intéressant de venir dans notre pays uniquement pour faire le plein. La baisse des recettes de l'impôt sur les huiles minérales dépendra fortement du prix des carburants à l'étranger.

Le centime climatique

- Le centime climatique est une mesure proposée par l'Union pétrolière pour combler l'écart pronostiqué entre les résultats obtenus grâce aux efforts librement consentis et l'objectif de réduction fixé dans la loi sur le CO₂.
- En prélevant par exemple 1,5 centime par litre de carburant, les recettes se monteraient à quelque 90 millions de francs par année.
- Pour les initiateurs du centime climatique, ces recettes permettraient de combler l'écart par rapport à l'objectif sur les carburants: elles permettraient d'acquérir des certificats à l'étranger et de prendre des mesures concernant les combustibles en Suisse; les réductions obtenues seraient imputées non pas à l'objectif de réduction des combustibles, mais à celui des carburants.

- Le centime climatique n'aurait guère d'influence sur les recettes de l'impôt sur les huiles minérales puisque les ventes de carburant en Suisse s'en trouveraient peu affectées.
- Pour créer le cadre permettant de prendre en compte les réductions obtenues pour la réalisation des objectifs de CO₂, les détails de la mise en œuvre seront fixés dans une ordonnance du Conseil fédéral.

Réchauffement climatique

Depuis l'ère préindustrielle, le climat a subi des modifications indéniables, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle du globe. C'est la concentration croissante de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui en est responsable. D'ici à la fin du XXI^e siècle, on s'attend à ce que les températures augmentent en moyenne de 1,4 °C à 5,8 °C. Ce réchauffement climatique menace la nature et l'homme. La Suisse, dont l'écosystème montagnard est extrêmement sensible, en ressent directement les effets. Depuis le début du XX^e siècle, les températures suisses ont augmenté de 1,4 °C en moyenne au nord des Alpes. La moyenne mondiale du réchauffement est de 0,6 °C.